

CONSEIL MUNICIPAL

DU 5 MARS 2026

PROCES-VERBAL

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 18 H 30.

Monsieur le Maire nomme Marilyn ANDRIEU, Secrétaire de séance.

Madame Marilyn ANDRIEU procède à l'appel nominal.

Monsieur le Maire informe que :

- Myriam BÉGAUD a donné pouvoir à Xavier FAURRE,
- Jean-Luc LIGUORI a donné pouvoir à Didier JEANNIN,
- Thierry CLÉRADIN a donné pouvoir à Lucien LE COM,
- Nadia AMARZOUK a donné pouvoir à Dieynaba DIALLO.

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 12 Février 2026, Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques. Il n'y a aucune intervention.

Le procès-verbal du 12 Février 2026 est donc approuvé à l'unanimité (29 voix pour).

Monsieur le Maire donne la parole à Laurent TURQUER.

I - BUDGET - FINANCES - FISCALITE - INTERCOMMUNALITE - EMPRUNTS

1- Reprise anticipée des résultats de l'année 2025

Laurent TURQUER :

« Bonsoir, rassurez vous je vais être rapide.

Il s'agit de vous présenter la reprise anticipée des résultats de l'année 2025. Le résultat global de la section de fonctionnement 2025 s'élève à 3 286 274,70€. Le solde d'exécution de la section d'investissement à - 93 986,55€. Le solde des restes à

réaliser en section d'investissement 2025 s'élève à 841 683,83€. L'excédent de financement de la section d'investissement est donc de 747 697,98€. Ce qui nous donne un solde du résultat de fonctionnement de 3 286 274,70€.

Il s'agit d'une délibération habituelle, que nous dressons toujours en fin d'exercice. »

Monsieur le Maire passe au vote.

La délibération relative à la reprise anticipée des résultats de l'année 2025 est adoptée à l'unanimité (29 voix pour).

2- Budget Principal - Budget Primitif 2026

Monsieur le Maire :

« Le Budget Primitif que nous allons voter ce soir a déjà été vu lors du Rapport d'Orientations Budgétaires au Conseil Municipal du 12 Février dernier. Un budget plein de contraintes financières, dues à la forte baisse des dotations de l'État. Mais aussi à l'augmentation soutenue des charges courantes, les charges persistantes sur l'énergie, les fournitures, les contrats de prestations et les assurances. Il y a aussi une progression des charges de personnel, résultant des mesures nationales, avec les revalorisations indiciaires, les évolutions statutaires, du glissement de vieillesse technicité et des besoins de continuité du service public.

Avant de vous en dire davantage sur le budget, je souhaite commencer par remercier les responsables de la Fiscalité et des Finances, Catherine RECHER-SEILLE et Sandrine DE ALMEIDA. Je les remercie sincèrement pour leur travail, car cette année, leurs missions ont été encore plus difficiles que d'habitude. Avec de telles coupes, leur travail a vraiment été plus complexe.

Je tiens aussi à remercier tous les Directeurs de Pôles et leurs collaborateurs, pour avoir su maîtriser l'ensemble des prévisions de dépenses selon les consignes qui leur ont été données.

Tout à l'heure, je vous parlais de baisse de dotations de l'État, elles sont estimées à environ 600 000 € à ce jour, ce qui nous donne un resserrement de l'épargne brute.

En 2026, les charges courantes seront limitées à ce qui a été fait en 2025. Ce qui signifie que nous avons pris le réalisé 2025 et que nous l'avons collé sur 2026. A quelques exceptions, comme celle du personnel, vu les contraintes nationales à intégrer au budget.

Les charges courantes sont donc en augmentation, notamment à cause de l'évolution des primes d'assurance, l'inflation sur les fournitures, l'alimentation, les prestations de services, la nouvelle Délégation de Service Public pour la gestion de l'Archipel. Il y a également les charges de personnel, la masse salariale en 2026 représenterait 55,93% des dépenses réelles de fonctionnement. Là-dessus, je tiens à ajouter quelques mots. En effet, sur les dépenses de personnel nous constatons un effectif relativement constant depuis 2020. En effectif moyen en 2020, il y avait 241 personnes et il y en a 238 à la fin de l'année 2025. En revanche, la masse salariale est passée de 7,5 millions à 8,48 millions soit une augmentation globale de 13% en 6 ans. Soit une augmentation moyenne de 2% tous les ans mais qui n'est pas liée à une augmentation de personne car nous avons dû être très rigoureux sur ce chapitre. Il y a eu beaucoup d'augmentations des points, la participation à la mutuelle etc. Le pourcentage des masses salariales est calculé sur les dépenses réelles de fonctionnement. Ces dernières ayant augmentées de plus de 26%, nous avons aujourd'hui une masse salariale qui représente 55,83% du budget 2026.

Les conséquences sur les équilibres financiers est une réduction de l'épargne brute. L'épargne brute étant les recettes moins les dépenses. Pour réussir à faire des économies, nous avons voté précédemment des orientations. Tout d'abord la maîtrise renforcée des dépenses de fonctionnement et c'est ici que tous les agents ont un rôle à jouer. Le pilotage de la masse salariale dont je viens de vous parler. Nous espérons, pour l'avenir, qu'il y aura de nouvelles recettes. Nous en sommes d'ailleurs quasiment sûrs grâce au redéploiement d'une nouvelle société sur le site de l'ancienne raffinerie. Quel est notre objectif ? C'est bien sûr de maintenir la qualité du service public et de préserver la capacité d'investissement tout en garantissant la soutenabilité financière de la Collectivité à moyen et à long terme.

Une collectivité n'est donc pas que le fait de porter des projets, c'est aussi faire des choix responsables lorsque les conditions se durcissent.

Tout cela étant dit, avant que je passe la parole à Laurent TURQUER qui va vous détailler un peu plus que moi les chiffres, il faut noter que le taux de fiscalité est inchangé à Petit-Couronne depuis 2017. Notre taux de foncier bâti est de 50,54% alors que la moyenne départementale est à 50,58%. Nous sommes bien dans la strate des Villes 5 000 à 10 000 habitants. Si nous souhaitons nous comparer, dans notre environnement la Ville la plus élevée est Oissel avec 60,38% et la moins élevée est Bois Guillaume avec 45,64%.

Nous allons voir prochainement un budget qui tourne autour d'un peu plus de 25 millions d'euros. Avec une épargne nette de -19 475€, cela reste très raisonnable. Lorsque nous étions au Rapport d'Orientations Budgétaires, nous étions entre 0 et 50 000€ mais on prévoyait d'être légèrement inférieur.

Je rappelle que nous n'avons pas fait d'emprunt depuis le début du mandat. Nous avons donc un taux d'endettement qui est de 240€ par habitant alors que la strate de nos Villes est de 755€ par habitant. Pour information, la Métropole c'est une dette de 1 200€ par habitant et à l'échelle de la France la dette s'élève à 50 000€ par habitant. Nous avons un excédent reporté qui est d'un peu plus de 3,2 millions d'euros, une réserve pour les travaux qui sera d'environ 2,3 millions et des perspectives de rentrée fiscale pour l'avenir assez encourageantes.

Ce que je souhaitais dire, c'est qu'il s'agit là d'un budget sur lequel nous subissons les coupes budgétaires de l'État. Ceci étant, avec une rigueur de gestion, nous parvenons à avoir une épargne nette très peu négative, dont une réserve de plus de 2,3 millions d'euros afin que la prochaine équipe puisse tenir les projets qu'elle souhaitera mettre en place.

J'insiste là-dessus, car il s'agissait d'une préoccupation pour moi. En effet, un Maire qui part souhaite laisser une situation saine. Je l'ai vécu avec mon prédécesseur. »

Monsieur le Maire passe la parole à Laurent TURQUER.

Laurent TURQUER :

« Je ne vais pas faire de la redite sur tous les chiffres, mais juste vous présenter un diaporama préparé par le service des Finances. J'en profite pour remercier à nouveau Sandrine DE ALMEIDA pour le travail qu'elle a fait.

Le Budget Primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes prévues et autorisées pour l'année 2026. Il respecte les principes budgétaires d'annualité, d'universalité, d'unité, d'équilibre et de spécialité. Elaboré dans le souci de maintenir les équilibres financiers, le budget présenté donne les moyens de garantir une offre de services publics de qualité au bénéfice des habitants et de répondre aux besoins de la commune en matière d'équipements.

Il présente une fiscalité inchangée, la poursuite des efforts de gestion nécessaires au maintien de la capacité d'épargne, malgré une baisse très contraignante des dotations de l'État. Un recours à l'emprunt limité, un niveau d'investissement modéré afin d'achever le programme du mandat, le maintien de la qualité et de la complétude des services apportés à la population, une mobilisation des subventions auprès de l'État, la Région et le Département ou tout autre financeur chaque fois que possible.

Je pense que vous avez compris la différence entre l'investissement et le fonctionnement. L'investissement correspondant aux constructions neuves et travaux importants. Le fonctionnement correspondant à tout ce qui rejoint le fonctionnement de la Commune.

La section de fonctionnement s'équilibre à 19 064 400€ avec la reprise anticipée des résultats 2025.

Les recettes réelles de Fonctionnement s'élèvent à 15 773 625€ et se décomposent selon la manière suivante : la Métropole est le principal financeur à la suite du transfert de la taxe professionnelle et les transferts successifs de compétences. Le produit des services est de 1 377 315€, la Métropole 6 764 410€, les compensations de la taxe professionnelle 970 670€, le fond de péréquation entre collectivités 88 000€, la fiscalité locale 4 905 310€, les dotations et participations 1 667 920€.

La Métropole Rouen Normandie est le principal financeur de la Ville, à la suite du transfert de la taxe professionnelle et des transferts successifs de compétences.

Le budget 2026 est construit avec une fiscalité à taux constants mais elle évolue en fonction de la revalorisation des bases, pour 2026 +0.8%.

Les principales évolutions constatées sont : la diminution des dotations de l'État d'environ -600 000€, la progression stable de la fiscalité locale, les recettes tarifaires en légère évolution (tarifs 2025 +1%).

Les dépenses réelles de Fonctionnement se totalisent à 15 521 600€.

Les frais de personnel sont à 8 680 895€ augmentant de 1,11% par rapport à l'an dernier.

Les dépenses à caractère général s'élèvent à 3 759 660€. Elles diminuent de 12,63% par rapport au BP 2025 et seront limitées au strict réalisé en 2025 et aux seules contraintes incontournables pour 2026, principalement dues à l'augmentation des primes d'assurance. Mais aussi à l'inflation sur les fournitures, l'alimentation et les prestations de services ? Dues aussi à la perte des dotations de l'État qui mécaniquement réduit les marges financières.

Afin de préserver l'équilibre budgétaire, plusieurs axes ont été travaillés. Tout d'abord la maîtrise renforcée des dépenses de fonctionnement avec une analyse fine des contrats et abonnements, la priorisation des dépenses et la rationalisation des achats. Ensuite le pilotage de la masse salariale avec le pilotage des organisations internes, le non-remplacement systématiques de certains départs et la mutualisation lorsque cela est possible.

La subvention au CCAS s'élève à 980 000€ pour permettre d'assurer les missions sociales auprès des habitants en situation de précarité, des seniors et des jeunes en difficulté. Le budget des subventions aux associations est constitué d'une enveloppe de 284 000€. La participation allouée au Conservatoire de Musique est provisionnée à hauteur de 560 000€.

Les intérêts de la dette s'élèvent à 28 000€.

Les autres charges de gestion courantes incluent la compensation de la Délégation de Service Public de la piscine renouvelée pour 5 ans à compter d'Avril 2026.

Les atténuations de produits sont de 36 500€.

L'autofinancement dégagé est de 2 692 800€, soit en augmentation de 15,42% par rapport au BP 2025.

Pour rappel, vous avez un document vous rappelant la reprise anticipée des résultats de 2025. Le résultat cumulé de 2025 est de 3 286 275€. L'affectation en investissement est donc de 0€ et la reprise en fonctionnement de 3 286 275€.

Le budget d'investissement prépare l'avenir, il est lié aux projets de la Ville à moyen ou long terme. Vous disposez d'un petit tableau récapitulatif à ce sujet.

Pour le financement de l'investissement, le prélèvement sur fonctionnement 2026 est de 2 692 800€. L'amortissement et autres mouvements d'ordres de 850 000€.

Pour les ressources externes, nous vous en avons parlé précédemment. Nous obtenons des recettes totales pour le budget 2026 de 6 055 000€.

Vous avez également la liste des travaux que nous pouvons faire en équipement.

Et vous avez en dernier, une enveloppe de travaux de 2 419 000€ qui n'est pas encore affectée mais qui est une réserve.

L'encours de la dette est de 2 209 957€ au 1^{er} Janvier 2026. Le dernier emprunt de 2 500 000€ a été réalisé en 2020 pour financer la restructuration de la piscine.

La dette par Petit-Couronnais est de 249€, alors que la moyenne de la strate est de 755€.

Au vu des résultats 2025, du fonds de roulement et du renouvellement de l'équipe municipale il n'a pas été retenu d'inscrire d'emprunt au budget 2026. »

Monsieur le Maire passe au vote.

La délibération relative au budget Principal-Budget Primitif 2026 est adoptée à l'unanimité (29 voix pour).

3- Budget Ville - Subvention 2026 au CCAS de Petit-Couronne

Laurent TURQUER :

« Nous l'avons vu précédemment dans le tableau, il a été attribué 980 000€ au titre de l'année 2026 pour le CCAS. Une subvention qui assure la gestion de services et d'équipements destinés à différents publics, notamment les personnes âgées et les personnes en situation de difficulté. »

Monsieur le Maire passe au vote.

La délibération relative au budget Ville - Subvention au CCAS de Petit-Couronne est adoptée à l'unanimité (29 voix pour).

4- Tarifs 2026 - Rectification d'une erreur matérielle de l'annexe N°5 relative aux tarifs « Location de salles municipales » fixés par délibération N°2025/1610-002 du 16 Octobre 2025

Laurent TURQUER :

« Il s'agit de modifier une délibération que nous avons prise en date du 16 Octobre 2025, une erreur s'était glissée dans le tableau. L'annexe N°5 soit donc être modifiée car le montant indiqué pour la refacturation du tarif électrique pour la location du SILLON est erroné. Le montant est donc de 0.20€/KWh. »

Monsieur le Maire passe au vote.

La délibération relative aux tarifs 2026 - Rectification d'une erreur matérielle de l'annexe N°5 relative aux tarifs « Location de salles municipales » fixés par délibération N° 2025/1610-002 du 16 Octobre 2025 est adoptée à l'unanimité (29 voix pour).

5- Vote des taux d'imposition communaux 2026

Laurent TURQUER :

« La taxe d'habitation est de 11,55%. Le Foncier bâti de 50,54% et le foncier non bâti de 83.15%. Je tiens à rappeler que ces taux sont inchangés depuis 2017. »

Monsieur le Maire passe au vote.

La délibération relative au vote des taux d'imposition communaux 2026 est adoptée à l'unanimité (29 voix pour).

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Michel CANTAIS.

6- Convention de remboursement des fluides par le Conservatoire à Rayonnement Départemental (CRD) sur le bâtiment mis à disposition par la commune.

Michel CANTAIS :

« Nous allons voter la convention de remboursement des fluides par le Conservatoire à Rayonnement Départemental, le CRD, sur le bâtiment mis à disposition par la commune.

Les fluides : chauffage, entretien de la chaudière, électricité, eau des locaux mis à disposition pour le Conservatoire situé Rue du Général Leclerc à Petit-Couronne sont réglés par le propriétaire qui est la Ville de Petit-Couronne.

Le chauffage, l'entretien de la chaudière ainsi que l'électricité seront refacturés à la surface. Concernant l'eau, des compteurs décomptant étant installés pour 3 logements, mis en convention de gestion à Quevilly Habitat, le calcul de répartition s'effectue sur les surfaces restantes, déduction faite des consommations des logements.

Il est proposé d'émettre un titre en année n, sur la base d'un estimatif, puis dans un second temps, en n+1 ajuster en fonction du réalisé de l'année n, au vu d'un décompte et de la présentation des factures. Vous trouverez donc, ci-joint, le projet de délibération, ainsi qu'un projet de convention à votre examen. »

Monsieur le Maire passe au vote.

La délibération relative à la convention de remboursement des fluides par le Conservatoire à Rayonnement Départemental (CRD) sur le bâtiment mis à disposition par la commune est adoptée à l'unanimité (29 voix pour).

II - ADMINISTRATION GENERALE - RESSOURCES HUMAINES

7- Création de 25 emplois non permanents d'Adjoints Techniques et d'Adjoints

Administratifs à temps complet liés à un accroissement saisonnier d'activité sur la période estivale du 6 Juillet au 29 Août 2026

Monsieur le Maire :

« Cette délibération concerne la création de 25 emplois non permanents d'Adjoints Techniques et d'Adjoints Administratifs à temps complet. Il s'agit des emplois été. »

Monsieur le Maire passe au vote.

La délibération relative à la Création de 25 emplois non permanents d'Adjoints Techniques et d'Adjoints Administratifs à temps complet liés à un accroissement saisonnier d'activité sur la période estivale du 6 Juillet au 29 Août 2026 est adoptée à l'unanimité (29 voix pour).

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Xavier FAURRE.

8- Mise à disposition d'un agent de la Ville de Petit-Couronne auprès du SIVU de Restauration Couronnaise

Xavier FAURRE :

« Il s'agit de pouvoir mettre à disposition du SIVU de Restauration Couronnaise un cuisinier sur la période du 1^{er} Avril au 31 Juillet 2026 puisque l'intéressé a fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} Août prochain.

L'agent concerné exerce des fonctions de cuisinier au sein de la Cuisine Centrale. De ce fait, conformément au cadre statutaire applicable à la mise à disposition, la rémunération principale de l'agent continue d'être versée par la Ville de Petit-Couronne. Le SIVU procède au remboursement des charges correspondantes selon les modalités prévues par la convention en vigueur. La gestion administrative de la carrière demeure assurée par la collectivité d'origine donc la Ville de Petit-Couronne. Ce renouvellement s'inscrit dans la continuité de l'organisation mutualisée du service de restauration. Et je précise qu'à l'issue le SIVU embauchera en direct le cuisinier. »

Monsieur le Maire passe au vote.

La délibération relative à la mise à disposition d'un agent de la Ville de Petit-Couronne auprès du SIVU de Restauration Couronnaise est adoptée à l'unanimité (29 voix pour).

Monsieur le Maire reprend la parole.

9- Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée (TZCLD) - Portage de l'ingénierie de projet et de l'animation territoriale par le CCAS de Petit-Couronne

Monsieur le Maire :

« Je ne vais pas revenir en détail sur ce point, car vous avez tous reçu une note complémentaire à ce sujet. Sauf, si vous avez des questions bien sûr. Vous avez tous compris que nous profitons du départ de la cheffe de projet actuelle pour sécuriser l'engagement de la Ville dans le Territoire Zero Chômeurs et faire en sorte que la personne en charge du projet soit affiliée au CCAS. Bien évidemment Act'Emploi continue d'exister.

J'en profite également pour remercier la dernière présidente en date Madame Ingrid VELTIN et notre collègue, Monsieur Dominique POUYER. Je vous remercie car ce projet a permis d'apporter 45 CDI sur notre territoire. »

Monsieur le Maire passe au vote.

La délibération relative au Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée (TZCLD) - Portage de l'ingénierie de projet et de l'animation territoriale par le CCAS de Petit-Couronne est adoptée à l'unanimité (29 voix pour).

III - INFORMATION

Délégation de missions complémentaires au Maire.

Monsieur le Maire :

« Je passe donc aux missions complémentaires. Le marché en procédure adapté pour le transport en commun d'enfants pour un montant minimum de 15 000€ HT/ an, 55 000€ HT maximum. Pour la maintenance du système anti-intrusion : 15 000€ HT/ an minimum et 55 000€ HT/an maximum.

Entretien des espaces verts. Pour le lot N°1, 70 000€HT/an, pour le lot N°2 20 000€ HT/an et pour le lot N°3, 17 000€ HT/an.

Pour ce qui est des subventions, signature des conventions financières entre la Métropole Rouen Normandie et la collectivité dans le cadre du fond d'Aide aux Communes pour l'Investissement Local (FACIL), notamment pour la renaturation des cours d'écoles Guy de Maupassant, 39 062€50. Pour la partie décisions finances, subvention nous avons la demande de subvention renaturation des cours d'écoles du groupe scolaire Guy de Maupassant avec un total des subventions sollicitées de 239 437€22 en espérant qu'il y a un maximum d'accepté.

Avant de clore ce Conseil Municipal je tenais à vous dire quelques mots.

Chers collègues élus, cher public, mesdames et messieurs, il s'agit pour moi du dernier Conseil Municipal après environ 150 Conseils Municipaux depuis 1995. J'allais dire que, pour toi Lucien, c'est une centaine de plus. En effet Lucien LE COM est élu depuis 1977.

Je veux remercier sincèrement tous ceux qui ont élu notre liste en 2020, certes avec un taux faible de participation. Cela étant nous avons 25% des inscrits mais 100% des exprimés. Je rappelle que le premier tour s'est passé de manière très controversée en France, le 15 Mars et que 2 jours après, nous étions confinés. Il y a donc eu plusieurs confinements entre le 17 Mars 2020 et le 3 Mai 2021. Une pandémie qui n'a pas favorisé la participation dans les communes. D'autant plus à Petit-Couronne puisque nous n'avions qu'une seule liste.

Je souhaite remercier plus particulièrement ceux qui arrêtent à savoir : Lucien, Didier, Isabelle, Laurent, Nadia, Marcel, Claire, Lauryane, Janine, Renée, Jean-Luc, Myriam et Thierry.

Cette aventure municipale je l'ai vécu comme Adjoint au Maire, 1^{er} Adjoint avec trois Maires différents et enfin Maire pour un seul mandat, comme je m'y étais engagé. J'ai bien sûr quelques regrets, car ce mandat n'aura finalement duré que 4 ans et demi au lieu de six ans avec le problème du COVID, comme je viens de vous l'expliquer. Ensuite il y a eu la guerre en Ukraine.

Frustration donc de ne pas voir aboutir plus d'arrivées d'emplois sur notre Commune.

Nous avons perdu depuis 2013, avec la fermeture de la raffinerie, 900 emplois sur notre territoire. Ce qui représente un quart des emplois perdus sur le territoire. Depuis 2022 nous en avons retrouvé environs 700. Le taux de chômage est encore trop élevé puisqu'il se situe entre 13% et 14% mais il se situait entre 17% et 18% à l'époque. J'aurais aimé célébrer des inaugurations mais la vie est ainsi faite. Je m'en veux d'être trop vieux et de ne pouvoir continuer cette carrière mais je tiens ici ma promesse. Comme on dit « en politique, il faut savoir tenir ses promesses ».

Cela étant, nous pouvons tout de même célébrer de grandes réussites comme le Territoire Zéro Chômeurs de Longue Durée qui a généré 45 CDI. Il y a aussi 450 emplois qui sont revenus sur le site de l'ancienne raffinerie et sur We Hub. De gros travaux ont été réalisés mais je ne vais pas en dresser la liste. Il me faut citer le complexe Boudehen bien sûr et la salle de convivialité Alexandra Saint-Pierre. Nous avons aussi plus de 200 logements qui vont sortir de terre dans les mois qui viennent. Lorsqu'il y a de l'emploi, il y a des demandes de logements preuve d'une situation saine. Il a aussi la réhabilitation de l'immeuble Normandie/Bretagne. Avec Didier JEANNIN nous ne verrons pas la nouvelle construction mais nous aurons participé à l'aventure. L'objectif de Normandie/Bretagne n'était pas une mince affaire puisqu'il s'agissait de redonner des logements dignes aux personnes ayant les revenus les plus faibles. Et cela est une fierté politique de toute l'équipe d'avoir entamé ce chantier. Nous avons aussi confirmé notre politique sociale vers les plus jeunes et les plus anciens. Un soutien confirmé vers l'éducation et la jeunesse. A l'égard aussi des associations et du sport. Le sérieux, également, dans la gestion des dossiers à risques. Lucien je te remercie, car ce n'est pas le cas dans toutes les communes.

Il est donc dommage de ne pas voir le démarrage de grands projets comme celui de DEZIR avec la fabrication de carburant de synthèse à l'horizon 2029. Je ne vais pas revenir sur Amazon, vous savez bien que je ne suis pas rancunier mais j'ai une très bonne mémoire. J'avoue que cela me chagrine lorsque je vois un bâtiment de 40 000 m2 qui emploie 5 personnes. Cela restera très franchement une plaie ouverte pour moi et pour toute mon équipe.

Donc une aventure municipale est une aventure collective avec une équipe d'élus. Ayant tous des responsabilités diverses, chacun a son niveau mais tous très investis. Merci encore à tous et à toutes pour cet investissement pour le bien commun, pour tous nos administrés.

Merci à vous tous chers collègues, merci également au personnel municipal au travers de Karine qui est la Directrice Générale des Services et de tout le personnel.

Karine m'a accompagnée, conseillé, supporté, soutenu.

Merci également à Joaquina qui est la Directrice des Affaires Générales et qui a préparé et a assisté à un grand nombre de Conseils Municipaux elle aussi.

Et merci à tous les petits-couronnais bien sûr.

Je reste convaincu que la proximité est essentielle pour un Maire et ses élus. Je n'ai jamais subi de menaces ou autres, contrairement à ce que les actualités peuvent mettre en avant dans certaines collectivités.

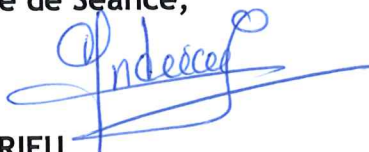
Je souhaitais terminer sur ceci : sans citer notre président actuel qui disait que « dans la vie il y a ceux qui réussissent et ceux qui ne sont rien ». Je sais que lui a peut-être réussi mais je doute de ce qu'il restera de lui à la suite de son passage. Je pense que chacun à son niveau peut réussir, doit réussir ou ne réussit pas toujours. Cependant nous, à un niveau d'élus de proximité de terrain, dans une Collectivité telle que la nôtre, nous pouvons aider beaucoup de personnes. Je vous garantis que nous croisons beaucoup de personnes avec Didier JEANNIN, qui sont dans une détresse énorme et pour lesquelles nous n'avons pas de solution. Il ne faut jamais faire de promesses que

nous ne pouvons pas tenir, contrairement à notre Président qui nous avait promis qu'il n'y aurait plus de SDF dans la rue à la fin de premier mandat. Je referme cette parenthèse. Il ne faut donc jamais faire de promesses mais avoir de l'empathie envers nos citoyens, notamment pour ceux en ayant le plus besoin. Le mépris n'a pas sa place lorsque nous sommes élus dans une Collectivité, il faut aimer ses concitoyens. Vive la République, Vive la France, Vive Petit-Couronne ! »

La séance est clôturée à 19h17.

Le Secrétaire de Séance,

Marilyn ANDRIEU



Le Maire,

Joël BIGOT

